M. l'Orateur, l'honorable ministre a fait allusion à une question d'une très grande importance pour le peuple de ce pays—question que je me propose de discuter assez longuement, vu que j'ai le malheur de différer d'opinion avec lui sur la position qui nous a été faite par la sentence arbitrale dans l'affaire de la mer de Behring. Sur un point je dois féliciter l'honorable ministre, et je le félicite d'avoir eu la sagesse de ne pas tirer vanité de la position dans laquelle nous avons été placés par la décision des arbitres à Paris.

Or, j'ai lu et relu cette sentence arbitrale en entier, et, plus que cela, j'ai lu, je ne dirai pas tous les discours, mais un grand nombre des discours prononcés par l'éminent avocat dont il a parlé, et bien que je parle comme un simple mortel et sans égard pour les questions de droit en jeu, je prétends comprendre aussi bien que l'honorable ministre où cette sentence arbitrale a placé le Canada, et ce qu'elle a fait pour notre commerce.

Je suis obligé de dire que l'effet produit sur moi par la lecture de cette sentence—effet dont l'intensité augmentait chaque fois que je me livrais à cette lecture—a été un sentiment de profond désappointement. Quant à moi, je prends la responsabilité de mes paroles, et je dis que pas une des trois parties intéressées dans cette question n'est sortie

de la controverse avec honneur.

En premier lieu, je dis que chaque ligne de la sentence arbitrale, établit d'une manière évidente que la conduite du gouvernement des Etats-Unis en saisissant nos navires, en emprisonnant nos marins, lorsqu'on les trouvait en pleine mer à des distances de soixante, soixante-dix ou cent milles de la côte la plus proche, a été arbitraire au plus haut degré, qu'elle ne peut être justifiée par aucun principe de droit international ou maritime, et qu'elle a été contraire aux prétentions antérieures émises par les Etats-Unis, soit en ce qui concerne la mer de Behring même ou leurs réclamations sur nos pêcheries de l'Atlantique.

Mais, M. l'Orateur, tout en partageant l'opinion de mon honorable ami, en partie appuyée par le ministre de la Justice, en ce qui concerne la conduite des Etats-Unis en cette affaire, je regrette, en qualité de sujet britannique, d'être forcé de dire que la conduite du gouvernement anglais est égale-

ment répréhensible.

Quels sont donc ces faits? Je veux bien admettre que, en 1880, l'apathie et l'indifférence du gouvernement anglais ont pu trouver une excuse dans des motifs dont je parlerai plus tard. L'endroit était éloigaé; il fallait vérifier les faits; et de plus il est reconnu—et la Chambre ue devra pas oublier ce fait en étudiant cette question—qu'à cette époque la conduite insensée du gouvernement canadien dans les eaux de l'Atlantique avait mis le gouvernement auglais dans une impasse, et exposé le Canada à un grand danger dans ses relations avec les Etats-Unis.

Mais, tout en admettant que pour la première année, et peut-être la deuxième, on peut excuser la conduite du gouvernement anglais, je ne suis pas prêt à admettre, en examinant toute la question, que ce même gouvernement a rempli son devoir envers ses sujets canadiens dans la question des difficultés relatives à la mer de Behring. Nous sommes dans l'année 1894.

Depuis 8 ans, les vaisseaux anglais—ou les vaisseaux canadiens naviguant sous le pavillon anglais, car il y a une grande différence—et les sujets cana-Sir Richard Cartwright.

diens naviguant sous le pavillon anglais ont été l'objet de saisies violentes et arbitraires, et, jusqu'à présent, M. l'Orateur, aucune démarche n'a été faite par le gouvernement britannique pour obtenir à notre peuple la moindre indemnité pour les donmages qu'il a soufferts. Ce n'est pas la première fois que l'on voit ce genre d'apathie chez le gouvernement britannique. Je suis assez vieux pour me rappeler le massacre des Canadiens sur leur propre territoire, par les marandeurs américains et aussi les torts sérieux faits aux intérêts canadiens. Je me rappelle aussi comment ces intérêts furent rejetés comme étant insignifiants, lorsque l'Angleterre et les Etats-Unis réglèrent leurs différends sur la question de l'Alabama. Le cas actuel, M. l'Orateur, est un cas analogue, et s'il est sage de pratiquer la patience et la tolérance et d'éviter autant qu'on le peut honorablement un mal qui peut être une cause de guerre entre deux grandes nations alliées, il y a cependant quelque chose de pire que la guerre, et il vient un moment où la tolérance est de la lâcheté. Mais bien que je ne pardonne pas au gouvernement américain sa dureté à notre égard, ni au gouvernement anglais son apathie dans la protection des droits du Canada et des canadiens, je dois dire que s'il est une chose qui excuse et justifie cette indifférence du gouvernement anglais, c'est la perversité et le manque d'énergie dont ont fait preuve le gouvernement actuel et ses prédécesseurs dans leurs relations avec les Etats-Unis depuis 8 ans. C'est là, M. l'Orateur, l'unique défense que l'on puisse invoquer en faveur du gouvernement britannique, et je regrette de dire que, sur cette question, l'on peut trop contre nous pour se montrer aimable.

Maintenant, voyons les faits, même d'après la déclaration de l'honorable ministre. Il se rend, avec les membres de son gouvernement devant le tribunal chargé de la question de la mer de Behring, ayant en mains une cause absolument irréfutable. Qu'est-il résulté de leur conduite dans cette affaire ? Devant cette décision, si l'on se rappelle les prétentions de ces messieurs, si l'on tient compte de la preuve établie devant nous à plusieurs reprises sur cette question, il me semble hors de doute que mon honorable ami avait parfaitement raison lorsqu'il disait qu'avec une cause absolument irréfutable nous avions réussi à perdre tout ce que nous deman-La décision a été en notre faveur, oui, mais nous avons perdu la propriété et payé les frais. Cette victoire, je puis le dire, est une victoire morale, mais une victoire qui nons est excessivement préjudiciable. Je dirai de plus à l'honorable ministre que bien que je ne sois pas ici pour défendre le moins du monde la politique ou la conduite du gouvernement américain envers les pêcheurs de phoques de la Colombie Anglaise, sous plusieurs rapports ce qui est arrivé à Paris n'a été que la consequence de la faiblesse de la politique de l'honorable ministre et de ses prédécesseurs à l'égard

des Etats-Unis, depuis 7 on 8 ans.

M. l'Orateur, on peut définir ainsi la politique des honorables ministres; après s'être montrés menacants et fanfarons au début, ils sont devenus craintifs et serviles. Cette sentence nous présente trois témoins d'une valeur bien différente; nous avons le ministre de la Justice, le ministre de la Marine et des Pêcheries, et puis la sentence elle-même. Comme l'honorable ministre de la Justice est cesoir en humeur de faire des chiffres, je lui dirai que si j'avais à désigner la valeur de ces témoins par